

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 08 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **HUIT** du mois de **JUILLET**, le Conseil municipal de la Commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'AIRVAULT.

17 Conseillers présents : FOUILLET Olivier, JOZEAU Jacky, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, MANCEAU Mattieu, PARTHENAY Frédéric, BARIGAULT Véronique, BECUE Patrice, BERTRAND David, BRAUD Françoise, DERBORD William, DURAND Ludivine, CHAUFOURNIER Joelle, ROCHER Lucette, ROUSSEAU Huguette.

Pas de Votant par procuration

06 Excusés : FAURE Sébastien, GOURDON Samuel, LIAGRE Sandrine, METREAU Jacques, PIGNON Céline, NOBLET-HORTET Sylvie

Mme Dominique GUILBOT a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : le mercredi 2 juillet 2025

Date de publication : le jeudi 10 juillet 2025

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

-

INTERCOMMUNALITE

PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS VAL DU THOUET - ANNEE 2024

DEL 2025-056

Monsieur le Maire expose :

La Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet a fait parvenir son rapport d'activité 2024 et les rapports relatifs au prix et à la qualité des services dont elle a la compétence :

- Le rapport 2024 de la Communauté de Communes
- Le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service assainissement
- Le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
 - Vu l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique
 - Vu l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, les rapports sur le prix et la qualité des services d'assainissement et de l'eau potable sont présentés au Conseil municipal.
 - Vu l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est présenté au Conseil municipal

- ✓ **Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre connaissance des rapports d'activité 2024 de la Communauté de Communes Airvaudais, Val du Thouet**
- ✓ **Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ces rapports.**

Pour extrait certifié conforme, le 9 juillet 2025
Dominique GUILBOT
Secrétaire de séance,
Olivier FOUILLET
Maire d'Airvault

AR-Préfecture

079-200085785-20250710-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-07-2025

Publication le : 10-07-2025



Le Maire,

Olivier FOUILLET